



Le coin des associations de Pouilly-Français et des dernières infos !



→ Un nouveau bureau à l'Association Foire aux Saveurs

d'Automne : Avec l'arrivée de 10 nouvelles personnes le bureau de l'association s'étoffe et comprend 22 membres. Une réorganisation nécessaire pour l'avenir de l'association avec de nouveaux bénévoles du village. Bienvenue à cette nouvelle équipe ! **Rendez-vous le samedi 1^{er} octobre pour la 31^{ème} édition.**

→ **Vœux des associations et de la bibliothèque :** l'ensemble des associations et les bénévoles de la bibliothèque de Pouilly-Français vous souhaitent une bonne année et une très bonne santé pour 2022 !

→ L'APel remercie chaleureusement :

- Le GAEC Lhomme à Pouilly-Français pour le lait offert (crêpes et chocolat chaud)
- La municipalité de Pouilly-Français pour le prêt de la salle et de la cour de l'école
- Le Comité des fêtes de Pouilly-Français, Fabrice BAUD et la municipalité de Mazerolles le Salin pour les Vitabris
- L'association Foire aux Saveurs d'Automne pour le prêt de la crêpière
- Les membres actifs de l'APel pour la logistique

Et l'ensemble des institutrices, parents et bénévoles pour leur généreuse participation ! Grâce à vous tout est possible, merci pour les enfants.

→ Début d'année 2022 à la Bibliothèque de Pouilly-Français...

L'année 2021 est terminée, vive 2022 !

La COVID 19 est toujours là et nous avons grand besoin de nous évader des problèmes quotidiens et les livres sont un excellent remède.

Les nouveautés 2022 n'attendent que vous : romans, policiers, différents documentaires, Bandes Dessinées pour tous les âges, livres jeux, recherche et trouve, livres régionaux... A découvrir et à partager !!

Rappel des horaires : mercredi de 13h30 à 15h00 et vendredi de 16h00 à 18h30 (Un vendredi par mois fermeture tardive à 19h00, voir calendrier)

Toutes les informations de la bibliothèque sur site internet de la commune : <http://www.commune-de-pouilly-francais.fr>

→ Rétro : samedi 18 septembre 2021, c'était la fête des voisins !



Sous un soleil d'été, les « voisins » se sont retrouvés pour un moment convivial, autour d'un repas rue des vergers. Pour clore cette journée, les participants ont envahi la rue pour une partie de « mölkk ». Tout le monde s'est donné rendez-vous pour 2022...une bonne idée à reconduire à Pouilly-Français !

- Lettre d'informations réalisée et éditée 6 fois par an par la commission de communication : Chantal Jeanvoine, Myriam Fumey, Marie-Claude Peurière, Josette Nicolin, Brigitte Rolland, Stéphane Ramelet, Florian Pothiat et Claude Danloue -
- Directeur de la publication : Yves Maurice -Impression secrétariat de mairie – Maquette photos : commission de la communication – Janvier/Février 2022 – Tirage 375 ex

NAISSANCES :

- 15/10/2021 : **Raphaël** de Marie Cretin et de Francis Roussel, 11 Chemin des Bormottes
 - 04/12/2021 : **Raphaël** de Céline Dodane et de Stéphane Hemmerlé, 30 Chemin des Bormottes
 - 21/12/2021 : **Sacha** de Mathilde Mercier et de Geoffrey Dubois, 11 B Rue de la Libération.
- Toutes nos félicitations !

DECES :

- 21/12/2021 : Marcel Coulaud né le 16/07/1946 à Boismurie. Il résidait 13 Rue de Rompré
 - 06/12/2021 : Monique Gosperrin née Menetrier le 18/12/1932 à Boismurie. Elle résidait 19 Rue de la Libération.
- Toutes nos condoléances aux familles.



Lettre d'informations de la commune de Pouilly-Français

10, place de la mairie - 25410 Pouilly-Français
Tél : 03 81 87 56 63

Mail : mairie.pouillyfrancais@wanadoo.fr
<http://www.commune-de-pouilly-francais.fr>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis et mercredi de 10h à 12h et les vendredis de 14h à 16h 30.

N°38/ Janvier/février 2022



Edito de Yves Maurice, Maire de Pouilly-Français

Chers citoyen.ne.s, chers ami.e.s,

C'est avec tristesse que nous devons annuler les traditionnels vœux du maire en ce début d'année. On pensait que le virus nous laisserait tranquille et bien ce n'est pas le cas...

L'année 2021 se termine mais malgré toutes ces difficultés notre commune a continué de fonctionner et d'investir au maximum de ces possibilités :

-Aménagement de la première tranche de l'agrandissement du cimetière, deuxième tranche en 2022 et troisième tranche en 2023,

-Restauration complète de l'église extérieure et intérieure,

-Rénovation de l'éclairage et du chauffage pour l'école de Pouilly-Français,

-Pour 2022, la fibre devrait être à disposition pour tous les foyers de Pouilly-Français au cours du deuxième semestre,

-Pour 2022, enfin, nous avons prévu l'aménagement autour de l'église (trottoir, enfouissement des réseaux...) et la modernisation en Led d'une partie de l'éclairage public du village...

-En projet, nous travaillons pour la création d'une nouvelle école, avec 2 classes, une cantine et les aménagements nécessaires pour être complètement autonome,

-Malgré un contexte difficile un grand merci aux associations et leurs bénévoles qui ont su maintenir un bon niveau d'activités ainsi qu'aux membres des commissions communales.

La vie est faite d'étapes que nous devons traverser, non sans douleur et tristesse. Mais heureusement, la vie est aussi faite de moments de joie, qui nous feront oublier ce mauvais épisode. Je suis sûr que cette nouvelle année sera remplie de petits moments de bonheur que vous pourrez savourer !

L'équipe municipale et les employé.e.s communaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux et une très bonne santé pour 2022 !



→ **Point sur la situation sanitaire :** pour faire face aux deux vagues simultanées des variants Delta et Omicron, adaptation des mesures sanitaires.

→ **Vaccination :** le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19. Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus depuis le 24 décembre 2021. La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans depuis le 22 /12/ 2021.

→ **Pass sanitaire :** Courant janvier 2022 le Parlement a adopté un projet de loi pour transformer le « pass sanitaire » en « pass vaccinal ». Il vise aussi à durcir les conditions de contrôle et de sanction contre les faux « pass ».

→ **Milieu professionnel :** depuis le 3 janvier, le recours au télétravail sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minimums par semaine et quatre jours quand cela est possible.

→ **Rassemblements & loisirs :** à partir du 3 janvier et pour trois semaines les jauges seront rétablies pour les grands événements : 2000 personnes en intérieur, 5000 personnes en extérieur. Les concerts debout seront interdits. Dans les cafés et les bars, la consommation debout sera interdite.



Des nouvelles de notre commune et de ses environs :



→ Renouveau du label 2 fleurs ! la commune de Pouilly-Français a su conserver son caractère rural :

- Verger de plus de 40 arbres fruitiers.
- Fauche tardive appliquée dans le verger. Installation de 2 cabanes à insectes.
- Coupures d'électricité à partir de 23h30 pour économiser l'énergie.
- Une équipe de bénévoles active et dynamique etc.

→ Mesures contre les épaves stockées sur la voie publique ou le domaine public :

qu'elle soit privée de tous les éléments lui permettant de circuler par ses moyens propres, qu'elle ne soit pas identifiable et qu'elle soit insusceptible de toute réparation. L'épave constitue un bien meuble abandonné et donc un déchet au sens de l'article L. 541-1-1. Le maire peut, après information et mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets au cas où ces déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la loi (article L. 541-3). **La prise en charge financière de l'enlèvement de l'épave incombe au propriétaire du véhicule.** Le maire informe le producteur ou détenteur de l'épave des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt : si le rappel à la loi est inefficace, le maire prend un arrêté de mise en demeure mentionnant un délai pour réaliser les travaux nécessaires. **Cette notification peut être assortie d'une amende administrative (de 15 000 euros maximum).**

→ 81 ! c'est le nombre de colis distribué par la commune aux habitants de 70 ans et plus. Merci pour vos très nombreux témoignages de sympathie et sur la qualité des produits régionaux proposés, merci aussi aux FRANCAS pour les cartes de vœux : véritable rayon de soleil !

→ Depuis juin 2020, un espace France Services est ouvert dans les locaux de la Mairie de Saint Vit. Labellisée en septembre 2020, cette structure propose à l'ensemble des usagers de l'Ouest bisontin un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne (titres d'identité, impôts, retraite, CAF...). Après une période d'adaptation soumise aux contraintes sanitaires, France Services du bassin de Saint Vit atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière. On dénombre à ce jour près de 1500 usagers accueillis et sa fréquentation continue de progresser. Si 1/3 des demandeurs ont plus de 65 ans, on relève une part non négligeable d'usagers de moins de 50 ans, eux aussi en difficulté suite à la dématérialisation des procédures.

En complément de l'accueil assuré par les agents polyvalents de France Services, plusieurs de ses partenaires (SNCF, impôts...) tiennent dans les locaux de la structure des permanences régulières pour répondre aux besoins des administrés. Pendant cette période de crise sanitaire, l'accueil sur rendez-vous est privilégié – **Contact : 03 81 87 40 46 / france.services@saintvit.fr** Enfin, depuis peu, ce dispositif est complété par la présence d'un conseiller numérique au sein de l'association St Vit informatique afin d'aider le public dans les usages quotidiens du numérique (prise en main d'un ordinateur, tablette...). **Tél : 03 81 87 59 78**



Proche du Grand Besançon Métropole (GBM) et de ses 68 communes !

Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon Métropole

Pour une alimentation saine, durable et plus locale :

Manger local et de saison, c'est éviter la production chauffée contre-saison, limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport aérien par exemple, soutenir des filières économiques locales, apprendre à connaître les agriculteurs et leurs produits. Grâce à son Projet Alimentaire Territorial, signé en janvier 2020, Grand Besançon Métropole mène depuis plus de dix ans une politique en faveur de l'agriculture périurbaine, pour un développement des circuits courts et une installation agricole diversifiée :

- **Les marchés** : à l'offre de produits large avec commerçants et producteurs locaux, produits locaux mais aussi d'origine plus lointaine.
- **Les points de vente à la ferme pour un échange privilégié avec l'agriculteur.**
- **Les points de vente collectifs tenus par des agriculteurs avec un panel de produits issus de leurs fermes.**
- **Les AMAP** : associations réunissant paysans et consommateurs, qui s'engagent dans la durée, pour la livraison de paniers de saison et de produits de la ferme. Ils décident collectivement des conditions d'achat et assurent une rémunération équitable.
- **Les systèmes de commande par internet avec ou sans intermédiaire de vente** : ils proposent la souplesse de commande et de choix d'une diversité de produits, livrés sur un point de dépôt ou à domicile

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/environnement/pour-une-alimentation-saine-durable-et-plus-locale/>





Extrait du dernier compte rendu de Conseil municipal

Conseil municipal du vendredi 12 novembre 2021 à 20h30.

12 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Julian BRELOT, Maké LEGAIN, Cyril MARQUISSET, Eric MOREL, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

2 Absentes excusées avec procuration : Myriam FUMEY-BOUGAUD donne procuration à Michel LANQUETIN et Laëticia LEPAN donne procuration à Christian BAUD.

1 Absent excusé : Florian POTHIAI

14 votants

Secrétaire de séance : Eric MOREL

Session ordinaire

Délibérations :

● **La mise à disposition du bureau de la Directrice proposée par la commune de Pouilly-Français est de : 350.95 € pour 1 an basée sur les charges uniquement.**

La 3ème salle de classe sera mise à disposition pour des activités artistiques de l'école gratuitement après demande préalable du Sivos et accord de la commune de Pouilly-Français.

Par contre une facturation sera réalisée pour le ménage et les désinfections à chaque utilisation des locaux (bureau directrice, salles pour les différents projets artistiques).

La facturation du temps réel sera demandée à trimestre échu (septembre/décembre, janvier/mars, avril/juillet) pour l'année 2021/2022 selon l'indice de l'employée communale.

Voir la convention de mise à disposition de personnel pour réaliser le ménage.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour et 1 voix contre et donne pouvoir à M. le maire pour signer la convention correspondante.

● ONF : Plan de relance :

Le Conseil municipal des membres présents sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :

-Reboisement sur 0.85 ha de plantations d'épicéas scolytés,

-Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,

-Prestation de travaux sylvicoles sur la parcelle cadastrale A219,

-Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 7 février 2018 en vigueur,

-Le montant total HT du projet s'élève à5 813.75 € *

-Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 4 651.00 €

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● ONF : Etat d'assiette des coupes pour 2022 :

-la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous. En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 5, 24 et des chablis. Approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ; Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Les réglementations et les incivilités à Pouilly-Français :

Réactualisation des réglementations portant sur le vivre ensemble et les incivilités à Pouilly-Français (document soumis aux membres du Conseil municipal et joint en annexe).

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Montant de dépenses autorisées avant approbation du budget primitif 2022 :

Budget communal : Les crédits votés en 2021 en investissement s'élèvent à **381 030,00 €** (total des chapitres 20, 21 et 23).

Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2022 correspondant au ¼ des crédits de 2021 soit : **95 257,50 €**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

→ Si vous souhaitez lire des comptes rendus de conseils municipaux dans leur intégralité, vous pouvez aller soit sur le site www.commune-de-pouilly-francais.fr, soit les consulter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

● **Convention avec la commune de Pouilley-Français et GBM pour la réalisation de missions techniques en assainissement :**

La commune de Pouilley-Français est engagée dans ce processus de conventionnement pour une durée de trois ans. Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de la renouveler.

Dans ce cadre, il convient de prendre une délibération par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et donne pouvoir à M. le maire pour signer la convention.

● **Suite à plusieurs démissions, élection des représentants de Pouilley-Français au SIVOS :**

Lors de la séance d'installation du conseil municipal et de ses commissions le mardi 26 mai 2020, nous avons désigné en tant que délégué titulaire au sein du SIVOS Catherine DUC et Florian POTHAT. Pour des raisons personnelles, Catherine DUC et Florian POTHAT nous informent de leur démission. Nous procédons à l'élection de deux titulaires et deux suppléants.

-Les titulaires sont Stéphane RAMELET et Julian BRELOT -les suppléants sont Maké LEGAIN et Cyril MARQUISET

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **ADS (autorisation des droits du sol) : dématérialisation des documents :**

GBM a décidé de mettre en place un outil sécurisé et fiable pour toutes les communes de GBM

C'est le GNAU = Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (AU). Avec cette téléprocédure, le pétitionnaire dépose son dossier (pièces au format PDF, JPEG, PNG...) sur le Guichet Numérique qui le transmet automatiquement au service Instructeur (de la commune ou service ADS) via le logiciel métier Oxalis.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et donne pouvoir à M. le maire pour signer la convention.

● **Demande de subvention téléthon pour 2022 :**

Notre délégation départementale a besoin de votre soutien financier pour mener à bien ses actions de proximité, en faveur des malades et familles concernées. Dans ce combat quotidien, la confiance que vous nous accordez en vous mobilisant à nos côtés, est notre plus grande force.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix contre et une abstention.

● **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs :**

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018. Le montant de l'assurance à inscrire au BP 2022 est de : 5578,33 € + 150,00 € d'ouverture de compte.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et donne pouvoir à M. le maire pour signer la convention.

● **Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

La commune de Pouilley-Français adhère au CNAS pour ses employés. L'adhésion n'étant pas obligatoire chacun peut choisir. Dans un esprit d'équité la commune propose de remettre (80 € x 3 = 240 €) aux trois employés qui ne souhaitent pas adhérer et cela pour chaque année d'adhésion au CNAS.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Convention de mise à disposition et convention périscolaire et restauration scolaire :**

1- Convention de mise à disposition auprès d'une collectivité de Madame Christine Dartevél grade adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

2- Convention entre la commune de Pouilley-Français, le Syndicat mixte à Vocation Scolaire de Villers-Buzon et les Francas du Doubs pour le remboursement des frais de fonctionnement des locaux de Pouilley-Français mis à disposition (Locaux restauration scolaire et locaux accueils)

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et donne pouvoir à M. le maire pour signer les 2 conventions.

● **Chèques Cdhoc 2021 :**

Achat de 4 chèques Cdhoc pour les employés de la commune pour un montant de 150 € x 4 = 600 €

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

→ Délibérations à prendre pour la création d'un budget annexe panneaux photovoltaïques de l'église :

● **Écritures entre le budget principal et le budget annexe pour les panneaux photovoltaïques de l'église :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Équilibrer le budget annexe pour les panneaux photovoltaïques de l'église :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Rebasculer les dépenses et recettes déjà inscrites sur le budget principal :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Durée d'amortissement :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **TVA à 20 % sur le budget annexe :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Budget annexe panneaux photovoltaïques de l'église 2022 :**

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

-Prochaine réunion de Conseil municipal : date à définir suivant urgence des dossiers et des délibérations.

Fin de séance : 23 heures 45

Campagne de stérilisation des chats errants

Pour mettre fin à la prolifération de chats errants sur le territoire de la commune, la municipalité a décidé de lancer du 22 mars au 9 avril 2022 une campagne de stérilisation conformément à l'article L211-27 du code rural. Cette campagne termine l'opération menée à l'automne dernier.

Les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Des cages trappes seront positionnées sur la commune aux emplacements où la présence de chats errants est confirmée.

Cette opération coûteuse pour la commune nécessite la coopération et l'adhésion des habitants.

- **Recherche de bénévoles :**

Afin de mener à bien cette opération, la commune recherche toute personne désireuse d'apporter son aide pour la durée de la mission de capture et de transport chez le vétérinaire.

Contact : mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr

- **Le respect de la réglementation.**

TOUS les chats âgés de plus de 7 mois doivent être tatoués ou pucés, sous peine d'une amende de 4ème classe pouvant s'élever jusqu'à 750€.

Il est interdit de déposer des graines ou nourriture, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons

- **Eviter les méprises :**

Pour éviter tout accident tragique il est demandé à chaque propriétaire de faciliter le travail de la commune en identifiant votre animal de compagnie par la mise en place d'un collier ou tout autre moyen ne laissant aucune ambiguïté sur les animaux à traiter.

Recevez mes très sincères et cordiales salutations.

Yves Maurice, maire.





Trier mieux

pour recycler plus !



Chez vous, tous les emballages et tous les papiers se trient.

Sortez votre bac pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes : les horaires de passage des camions peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

2022

secteur A

BYANS-SUR-DOUBS, OSSELLE-ROUTELE, PUILLEY-FRANÇAIS, ROSET-FLUANS, TORPES, VILLARS-SAINT-GEORGES

COLLECTE LE VENDREDI

Début des collectes : 4h30

TOUTES LES 2 SEMAINES

Semaines paires DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines impaires DÉCHETS RÉSIDUELS

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
S 1	féerie	M 1		M 1		V 1		D 1	féerie	M 1	
D 2		M 2		M 2		S 2		L 2		J 2	
L 3		J 3		J 3		D 3		M 3		V 3	
M 4		V 4	1	V 4	1	L 4		M 4		S 4	
M 5		S 5		S 5		M 5		J 5		D 5	
M 6		D 6		D 6		M 6		J 6		L 6	féerie
J 7		M 7		L 7		J 7		S 7		M 7	
V 8		M 8		M 8		V 8		D 8	féerie	L 8	
S 9		M 9		M 9		S 9		L 9		M 9	
D 10		J 10	2	J 10	2	D 10		M 10		V 10	
M 11		M 11		V 11		L 11		M 11		S 11	
M 12		S 12		S 12		M 12		J 12		D 12	
J 13		D 13		D 13		J 13		L 13		M 13	
V 14		M 14		L 14		V 14		S 14		M 14	
S 15		M 15		M 15		S 15		D 15		J 15	
D 16		J 16		M 16		D 16		L 16		V 16	
M 17		M 17		J 17		M 17		M 17		S 17	
M 18		V 18	3	V 18	3	D 18		M 18		D 18	
M 19		S 19		S 19		M 19		J 19		L 19	
J 20		D 20		D 20		V 20		S 20		M 20	
V 21		M 21		L 21		M 21		D 21		J 21	
S 22		M 22		M 22		S 22		L 22		V 22	
D 23		J 23		J 23		D 23		M 23		S 23	
L 24		M 24		M 24		L 24		J 24		D 24	
M 25		V 25	4	V 25	4	M 25		M 25		S 25	
M 26		S 26		S 26		L 26		J 26		D 26	
J 27		D 27		D 27		M 27		V 27		L 27	
V 28		M 28		L 28		V 28		S 28		M 28	
S 29		M 29		M 29		D 29		D 29		J 29	
D 30		J 30		J 30		S 30		L 30		V 30	
L 31		M 31		M 31		V 31		M 31		S 31	

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

2022
secteur A

BYANS-SUR-DOUBS, OSSELLE-ROUTELE,
POUILLEY-FRANÇAIS, ROSET-FLUANS, TORPES,
VILLARS-SAINTE-GEORGES

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

TOUTES LES 2 SEMAINES

Semaines paires
DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines impaires
DÉCHETS RÉSIDUELS

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
V 1		L 1		J 1		S 1		M 1	féerie	J 1	
S 2		M 2		V 2		D 2		M 2		V 2	
D 3		M 3		S 3		L 3		J 3		S 3	
L 4		J 4		D 4		M 4		V 4		D 4	
M 5	27	V 5		L 5		J 5		S 5		L 5	
M 6		S 6		M 6		M 5		D 6		M 6	
J 7		D 7		M 7		V 7		L 7		M 7	
V 8		L 8		J 8		S 8		M 8		V 8	
S 9		M 9		V 9		D 9		M 9		J 9	
D 10		M 10		S 10		L 10		J 10		V 9	
L 11		J 11		D 11		M 11		V 11	féerie	D 11	
M 12	28	V 12		L 12		J 12		S 12		L 12	
M 13		S 13		M 13		M 13		D 13		M 13	
J 14	féerie	D 14		M 14		V 14		L 14		M 14	
V 15		L 15	féerie	J 15		S 15		M 15		V 15	
S 16		M 16		V 16		D 16		J 16		D 16	
D 17		M 17		S 17		L 17		M 17		S 17	
L 18		J 18		D 18		M 18		V 18		D 18	
M 19	29	V 19		L 19		J 19		S 19		M 19	
M 20		S 20		M 20		D 20		V 20		L 20	
J 21		D 21		M 21		L 21		M 21		M 21	
V 22		L 22		J 22		S 22		V 22		J 22	
S 23		M 23		V 23		D 23		M 23		V 23	
D 24		M 24		S 24		L 24		J 24		S 24	
L 25	30	J 25		D 25		M 25		V 25		D 25	féerie
M 26		S 26		L 26		J 26		M 26		L 26	
M 27		M 27		M 27		M 27		S 27		M 27	
J 28		D 28		M 28		J 28		D 28		M 28	
V 29		L 29		J 29		S 29		V 29		J 29	
S 30		M 30		V 30		D 30		M 30		V 30	
D 31		M 31		S 30		L 31		M 31		S 31	



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

Mémo Tri

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

**BAC DE TRI JAUNE
LES RECYCLABLES**

- EN VRAC pas dans un sac
- PAS DOBJETS que des emballages
- BIEN VIDER inutile de laver
- AVEC ou SANS bouchon
- NE PAS EMBOTTER les autres
- EMBALLAGES EN CARTON
- PAPIERS
- EMBALLAGES METALLIQUES
- EMBALLAGES PLASTIQUES
- EMBALLAGES EN CARTON
- EMBALLAGES METALLIQUES

**CONTENEUR VERRE
LES EMBALLAGES EN VERRE**

AVEC ou SANS bouchon
BIEN VIDER inutile de laver

**BORNE TEXTILES
LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE**

dans un sac FERMÉ

**COMPOSTEUR
LES BIODÉCHETS**

SAUF restes de viandes, os, litières

**BAC GRIS
LES DÉCHETS NON RECYCLABLES**

dans un sac FERMÉ



Comité des fêtes et loisirs

Suite à notre dernière Assemblée générale, Nathalie BARTHOD a pris les rênes du Comité des fêtes comme

Présidente, accompagnée par Florian POTHIAI vice-président, Sylvain BOUCHER trésorier et Martine BAUD secrétaire.

Toute l'équipe du Comité des fêtes vous souhaite une bonne et



heureuse année 2022 ainsi qu'une très bonne santé.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre équipe dynamique.

Nous avons hâte de vous retrouver et nous profitons de l'occasion pour vous annoncer

Nos futures manifestations :

- Carnaval le 5 mars - Randonnée pédestre 21 mai - Fête de l'Eté 25 juin

L'équipe du Comité des fêtes au grand complet :

